



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Supplément 19 aux Directives sur la comptabilité et les mouve- ments de fonds des caisses de compensation (DCMF)

Valables dès le 1^{er} janvier 2023

318.103 f DCMF

1.23

Remarques préliminaires au supplément 19, valable dès le 1^{er} janvier 2023

Ce supplément contient une nouvelle formulation du chiffre 1201 et concerne la distinction entre la gestion d'une autre tâche en gestion propre et en agence de décompte. Cette reformulation a été rendue nécessaire suite aux malentendus et erreurs d'interprétation qui concernaient principalement la version française.

Les modifications apportées sont signalées par la mention 1/23.